

L'association qui entretient la mémoire du camp de Brens (Tarn) réclame depuis de nombreuses années qu'une plaque spécifie que les femmes déportées l'ont été en tant que juives. La majorité municipale semble tergiverser, elle estime qu'il ne s'agit pas d'un sujet du ressort du conseil municipal.

La stèle du square Joffre à Gaillac, dans le département du Tarn, est au centre des regards. Depuis décembre 2014, l'association pour la mémoire des internées des camps de Brens et de Rieucros demande une plaque additive précisant que les femmes et jeunes filles qui ont été déportées l'ont été uniquement parce qu'elles étaient juives. Or, la majorité municipale ne donne pas suite pour l'instant.

Une décision incompréhensible pour le responsable de l'association et l'opposition. explique Rémi Demonsant. Ces femmes ont été déportées parce qu'elles étaient juives, il n'y avait pas d'autres raisons. Il y avait d'autres anti-fascistes dans ce camp qui n'ont pas été déportés. Et même ces femmes qui l'ont été, je ne suis pas sûr qu'elles aient été anti-fascistes. On peut l'imaginer...

"Pour moi, c'est incompréhensible ! Je ne vois pas la raison qui empêche une municipalité républicaine, alors que le président Chirac a reconnu la responsabilité de Vichy dans les crimes de la déportation en 1995 qu'en 2023, on en soit encore à se poser cette question. On n'a pas affaire à une municipalité d'extrême-droite que je sache !"

"Nous souhaitons évidemment que la responsabilité de Vichy soit apposée sur cette plaque additive. En tant qu'élus, nous portons la responsabilité du devoir de mémoire. Nous devons le transmettre aux générations futures. Il nous paraît impensable d'oublier son histoire".

'Un peuple qui oublie son histoire c'est un peuple condamné à la revivre'. C'est Winston Churchill qui disait cela. Nous sommes pour cette raison très engagés et souhaitons que la majorité nous entende".

Deux visions s'affrontent. La maire de Gaillac, Martine Souquet, affirme ne pas être contre mais elle estime que ce n'est pas une question qui doit être discutée en conseil municipal. Elle se donne, dit-elle, le temps de la réflexion en consultant notamment des historiens.

"Moi j'ai fait l'adhésion à Yad Vashem. On va mettre une plaque au niveau du square Joffre. On va appeler le jardin : 'jardin de la déportation et des justes parmi les nations'. On va l'inaugurer le 15 juin en honorant bien sûr les trois Justes, la famille qui était de Gaillac, la famille Rigaud et ça me semblait... J'avais dit : 'l'histoire tout le monde la connaît, c'est pas la peine d'en rajouter je dirais malgré que le devoir de mémoire est là' ".